

**Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures
de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la
Ville de Boucherville**

**Informations additionnelles sur une variante de stabilisation de
berge au parc Joseph-Laramée**

Document présenté au MDDELCC

27 juin 2016

Ville de Boucherville

Mise en contexte :

À la demande du MDDELCC le mercredi 8 juin lors de l'audience publique tenue par le BAPE, la Ville de Boucherville présente une variante de stabilisation de berge dans le parc Joseph-Laramée. À noter que cette variante était déjà présentée de façon succincte dans l'étude d'impact (voir variante 14) aux pages 59, 60, 62 et 63.

En résumé, cette variante propose de remplacer le muret de soutènement en pierres et blocs préfabriqués dans le parc Joseph-Laramée par un talus végétalisé en pente d'aspect naturel. La stabilisation envisagée serait similaire à celle proposée pour le secteur de la Riveraine, soit une technique mixte avec de l'enrochement à la base et de la plantation arborescente, arbustive et herbacée au niveau du talus.

Ce document vise donc à détailler la variante 14 de l'étude d'impact selon 4 options différentes. Le plan D-2013-084 accompagnant ce document présente de façon figurée les 4 options évaluées à l'aide de coupes et de vues en plan.

Le tableau suivant reprend chacune des options et présente les impacts estimés au niveau environnemental, économique et humain.

Il est difficile de qualifier la résistance et la durée de vie utile de ce type d'ouvrage. Toutefois, selon la mention de Daniel Bergeron (directeur chez Aquaberge) lors de la première partie des audiences publiques, la résistance et la vie utile de ce type d'ouvrage seraient élevées.

Tableau 1 : Description de chacune des options pour la variante de stabilisation de berge en pente d'aspect naturel dans le parc Joseph-Laramée et les impacts estimés au niveau environnemental, économique et humain.

Option	Description de la variante	Environnemental			Économique	Humain
		Empiètement au fleuve	Gain d'habitat du poisson	Impact sur le couvert végétal	Coût des travaux	Conservation des infrastructures et conservation et maximisation de la surface des parcs riverains
1	Stabilisation de part et d'autre du muret de blocs de béton préfabriqués avec une pente de 2 dans 1	Oui 480 m ²	Non	Coupe de <u>8 grands arbres</u> matures sur les 14 présents dans le parc Joseph-Laramée. + <u>48 arbres</u> en bas du muret de pierres	520 000,00 \$	L'aménagement de cette variante nécessite le déplacement de certaines structures (bancs et poubelles) et cause la perte de surface estimée à 728 m ² sur les *2260 m ² de ce parc riverain.
2	Stabilisation à partir du muret de blocs préfabriqué vers le parc Joseph-Laramée avec une pente de 2 dans 1.	Non	Oui Estimé à 140 m ²	Coupe de <u>12 grands arbres</u> matures sur les 14 présents dans le parc Joseph-Laramée.	1 200 000,00 \$	L'aménagement de cette variante ne peut être réalisé sans le déplacement d'infrastructures importante (piste cyclable, trottoir, services publics, route, etc.) et sans la perte de presque l'entièreté du parc Joseph-Laramée.
3	Stabilisation à partir du muret de blocs préfabriqué vers le fleuve avec une pente de 2 dans 1	Oui 1 100 m ²	Non	Aucune coupe d'arbres matures dans le parc Joseph-Laramée mais coupe de <u>48 arbres</u> en bas du muret de pierres	710 000,00 \$	L'aménagement de cette variante ne cause aucune perte de surface dans ce parc riverain. Toutefois, cet aménagement empiète sur l'espace utilisé par la marina pour entreposer ses quais.
4	Stabilisation de part et d'autre du muret de blocs de béton préfabriqués avec une pente de 1,5 dans 1 et 2 dans 1	Oui 400 m ²	Non	Coupe de <u>6 grands arbres</u> matures sur les 14 présents dans le parc Joseph-Laramée. + <u>48 arbres</u> en bas du muret de pierres	450 000,00 \$	L'aménagement de cette variante ne nécessite pas le déplacement d'infrastructures. Toutefois, une superficie de près de 560 m ² sur *2260 m ² du parc Joseph-Laramée sera perdue.

*Ce nombre représente la superficie du parc contenue entre le muret de blocs de béton préfabriqués et le boul. Marie-Victorin. La piste cyclable est donc incluse dans cette superficie.

**À noter que les chiffres présentés dans ce tableau sont une estimation. Ils seront évalués de façon plus précise lors de la réalisation des plans et devis.